

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FIBRE | TRES HAUT DÉBIT

L'agglomération soutient la proposition de Loi Chaize et appelle les parlementaires à la renforcer.

Les élus de l'agglomération Paris-Saclay ont voté à l'unanimité, au conseil communautaire du 20 septembre, une motion affirmant leur soutien à la proposition de loi n°795 déposée par le sénateur Patrick Chaize. Cette loi vise à assurer la qualité et la pérennité des réseaux de communications électroniques à très haut débit en fibre optique. Plus encore, alors que la proposition devrait être présentée prochainement à l'Assemblée nationale, l'agglomération demande aux parlementaires de l'amender et de la renforcer.

« Le fait qu'aucune amélioration radicale n'ait été apportée depuis plus de deux ans que nous tirons le signal d'alarme est inadmissible. Nous avons été reçus par le groupe de travail mis en place par Patrick Chaize pour élaborer sa proposition de loi. Je salue son texte qui vise à mettre bon ordre dans les responsabilités des différents acteurs du déploiement de la fibre, je pense même qu'il doit aller plus loin. Avec le plan France Très Haut Débit initié il y a dix ans, la France s'est placée en tête des pays les mieux fibrés. Si on veut que cette réussite aille jusqu'au bout, il faut lever les freins en changeant de méthode de raccordement là où celles employées par les opérateurs commerciaux ne marchent pas. »

Grégoire de Lasteyrie
Maire de Palaiseau
Président de l'agglomération Paris-Saclay

La proposition de loi « Chaize » vise à contraindre les opérateurs commerciaux à modifier radicalement leurs pratiques et à contrôler davantage la qualité des raccordements qu'ils confient à leurs sous-traitants. C'est en effet sur des défauts de qualification des sous-traitants que reposent la grande majorité des dysfonctionnements relatifs au déploiement du très-haut débit.

La généralisation du mode « STOC » (Sous-Traitance aux Opérateurs Commerciaux) imposé par les grands opérateurs nationaux et l'ARCEP, s'est en effet trop souvent traduite par l'intervention d'une main d'œuvre peu qualifiée, provoquant de dégradations et malfaçons sur les réseaux. Armoires de mutualisation et boîtiers de raccordement détériorés, fibres débranchées ou arrachées, échecs de raccordement et déconnexions d'abonnés à répétition pour raccorder de nouveaux clients... Les plaintes se sont multipliées ces dernières années sans qu'aucune réponse ne soit apportée à hauteur des enjeux.

L'agglomération Paris-Saclay figure parmi les territoires les plus sinistrés de France en matière d'échecs de raccordements et de taux de pannes sur le réseau de fibre¹. Près de la moitié des prises raccordables sur l'est du territoire sont toujours frappées d'une inéligibilité pour

¹ Source : article du Parisien – 6/07/2023

cause de correction technique en cours. Certains usagers sont privés de très haut débit depuis 24 mois, sans aucune explication ni solution de la part d'Altitude qui déploie la fibre dans les communes, et des opérateurs commerciaux qui sont censé assurer le raccordement final de chaque abonné !

Les élus demandent la mise en place du mode STOC OI temporaire pour l'agglo Paris-Saclay

C'est la raison pour laquelle la suite des nombreuses actions administratives et judiciaires qu'elle a déjà mises en œuvre, l'agglomération, exprime formellement son soutien à la proposition de loi Chaize, mais appelle aussi les parlementaires à la renforcer en y ajoutant la **possibilité de suspension temporaire du mode STOC pour les territoires les plus en difficulté**. Il s'agit de responsabiliser les opérateurs commerciaux et d'imposer de réelles garanties de qualité au raccordement des usagers.

L'appel est également lancé auprès de l'ARCEP. Le Président de l'agglomération, Grégoire de Lasteyrie, dans un courrier adressé à Laure de la Raudière, Présidente de l'ARCEP, propose de reprendre le travail avec les opérateurs et l'autorité de régulation « pour définir les critères de qualification d'un territoire sinistré et les modalités d'activation du mode STOC OI ».

Le mode STOC OI (Sous-Traitance de l'Opérateur Commercial à l'Opérateur d'Infrastructure) permettrait temporairement de suspendre la sous-traitance en cascade pour redonner la responsabilité du raccordement final à l'opérateur de premier niveau, qui a déployé l'infrastructure du Très Haut Débit sur le territoire.

L'agglomération se porte volontaire en tant que territoire pilote de ce dispositif et continuera de mobiliser toute son énergie pour parvenir à une amélioration de la situation.

À PROPOS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY

Le territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay est un pôle majeur de la région Île-de-France. Outre son écosystème dense organisé autour de plusieurs pôles économiques, l'agglomération regroupe les acteurs qui comptent parmi les 8 plus importants au plan mondial et qui accueillent 15 % de la recherche nationale. Proximité de l'aéroport international d'Orly, gare TGV de Massy, réseau autoroutier structurant, Très Haut Débit, l'agglomération est un territoire particulièrement connecté. Ce pôle économique et scientifique majeur, s'insère dans un cadre de vie préservé, avec 54 % d'espaces naturels. Aux portes de la Vallée de Chevreuse, avec ses terres agricoles sanctuarisées, ses espaces naturels, ses villages de caractère et ses villes à taille humaine, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay offre un cadre de vie et de travail privilégié.

paris-saclay.com

